

# MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024



Motion relative à la situation budgétaire  
de l'université de Poitiers

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment l'article 33 ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté à l'unanimité la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

20/12/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

**Conseil d'Administration du 20 décembre 2024**  
**Motion relative à la situation budgétaire de l'université de Poitiers**

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers déplore à nouveau le désengagement actuel de l'État du financement de l'enseignement supérieur public et ses conséquences sur la situation financière de l'université de Poitiers.

La politique actuelle de l'État remet gravement en cause la capacité des universités à poursuivre leurs missions fondamentales de service public : accueillir les étudiants pour une formation de qualité, soutenir des recherches ambitieuses, participer activement au développement économique, social et culturel du territoire.

La situation budgétaire de l'université de Poitiers en ressort considérablement dégradée : le Conseil d'Administration, en responsabilité, a adopté un budget prévisionnel pour l'exercice 2025 en fort déficit et a prévu en conséquence un prélèvement très important sur le Fonds de roulement, ce qui doit collectivement nous alerter.

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers condamne fermement le désengagement organisé de l'État du financement de l'enseignement supérieur public.

Avec cette motion le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers affirme également son soutien sans faille à l'Université, dans un contexte de colère, d'inquiétudes et de lassitude légitimes de notre communauté.

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers :

- appelle le futur Gouvernement à ce que l'État assume l'augmentation des cotisations au CAS Pension et de l'ensemble des mesures salariales relatives aux fonctionnaires,
- propose une réaffectation de tout ou partie du crédit impôts recherche,
- demande un refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche de façon à ce qu'ils représentent 3% du PIB et, pour ce faire,
- réclame l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle de l'enseignement supérieur, qui permette aux Universités d'assurer dans des conditions acceptables leurs missions de formation et de recherche.

*Motion adoptée à l'unanimité*